



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que conformément à l'article 1007 du Code municipal, que le rôle de perception général de la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2022 est maintenant complété.

Que le rôle de perception général est actuellement déposé au bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur demande en communiquant à l'adresse reception@racine.ca.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi

DONNÉ À RACINE, CE 11 ÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

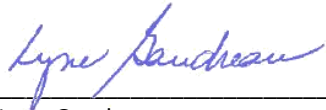
Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 11 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.



Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière